

Mairie de LANHOUARNEAU

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

OBJET DU MARCHE :

ETUDE GLOBALE D'ASSAINISSEMENT

Lot 1 : extension du zonage d'assainissement

Lot 2 : schéma directeur des eaux pluviales

MARCHÉ PUBLIC EN PROCEDURE ADAPTEE

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

Article 1 – Acheteur

Article 2 - Objet de la consultation

2-1- Objet du marché

2-2- Procédure de passation

2-3- Forme du marché

2-4- Nomenclature communautaire

Article 3 - Dispositions générales

3-1- Décomposition du marché

3-2- Durée du marché

3-3- Modalités de financement et de paiement

3-4- Forme juridique de l'attributaire

3-5- Négociation

3-6- Variantes et options

3-7- Autres dispositions

Article 4 - Dossier de consultation

4-1- Contenu du dossier de consultation

4-2- Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique 4-3-

Modification de détail au dossier de consultation

4-4- Visite des lieux et consultation de document sur site

Article 5 - Présentation des propositions

5-1- Documents à produire

5-2- Compléments à apporter au cahier des charges

5-3- Langue de rédaction des propositions

5-4- Unité monétaire

5-5- Conditions d'envoi ou de remise des plis

Article 6 - Jugement des offres

Article 7 - Renseignements complémentaires

Article 1 – Acheteur

Le pouvoir adjudicateur :

Commune de LANHOUARNEAU
Mairie - 1 place de la mairie 29 430 LANHOUARNEAU
Tel : 02 98 61 48 87

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du marché

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Mission de maîtrise d'œuvre pour une étude globale d'assainissement comportant deux lots.

Lot 1 : extension du zonage d'assainissement,

Lot 2 : schéma directeur des eaux pluviales.

2-2-Procédure de passation

La consultation est passée par Procédure adaptée en application des articles 26-II- 28 et 74 du Code des Marchés Publics.

2-3-Forme du marché

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du marché

Le marché fait l'objet d'un allotissement

3-2-Durée du marché

Chaque lot a son propre délai qui part à compter de la réunion de lancement du lot concerné.

Les délais ci après sont les **délais maximums** à compter de cette date, et ne prennent pas en compte les délais de validation par le groupe de travail des étapes intermédiaires.

Le candidat aura proposé dans sa note méthodologique un planning prévisionnel, **qui deviendra contractuel lors de l'attribution du marché.**

Lot 1 : 6 mois maxi (hors délais intermédiaires de validation)

Lot 2 : 6 mois maxi (hors délais intermédiaires de validation)

3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement. Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture en mairie.

3-4-Forme juridique de l'attributaire

Conformément à l'article 51.II du code des marchés, en cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire de chacun des membres du groupement.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 51-VI-1 du Code des marchés publics.

3-5-Négociation

Le délai de validité des offres est de **120** jours ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres ou de la remise d'une nouvelle offre après négociation.

Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que la personne publique attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation pourra se faire par courrier électronique.

3-6-Variantes et options

3-6-1-Variantes : Sans objet.

3-6-2-Options : Sans objet.

3-7-Autres dispositions : Sans objet.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le présent règlement de la consultation, commun aux deux lots.
- les projets de marché valant acte d'engagement et CCAP en procédure adaptée,
- le cahier des charges (CCTP), commun aux deux lots

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, sur <http://www.e-marchespublics.com/> et sur <http://amf29.asso.fr/marches-publics/marche-public-superieur-a-15k/>

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de s'authentifier sur le site mais il leur est conseillé d'indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4-3-Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail sur le dossier de consultation. Le délai de 10 jours est décompté à partir de la date d'envoi.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

4-4-Visite des lieux et consultation de document sur site

Les candidats sont réputés connaître les lieux.

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes : **Justificatifs**
candidature

- la déclaration du candidat : imprimés DC1-DC2 conseillés à compléter ; -
- copie(s) de(s) jugement(s) en cas de redressement judiciaire ;
- références de la société de moins de 5 ans pour des prestations similaires ;
- Pouvoir de la personne habilitée à engager la société.

Imprimés DC1 et DC2 disponibles sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

Contenu de l'offre (pièces contractuelles)

> Projet de marché (du ou des lots concernés)

> Dossier technique (= valeur technique de l'offre) comprenant :

- **une note méthodologique** : pour le lot concerné, cette note de 2 à 4 pages maxi, devra présenter le déroulé prévisionnel de l'étude (sur le terrain et au bureau), les modalités de recueils et de compilation des données, les précautions prises pour la sécurité des personnels sur le terrain, les modalités pour les recherches et mesures sur le terrain, etc....
- **un planning prévisionnel** pour le lot concerné : en précisant le déroulé prévisionnel de chacune des phases et leur contenu, les points d'étapes clefs, les réunions. – planning à proposer sans y intégrer le délai de validation par le groupe de travail des restitutions intermédiaires.
- **les moyens humains et techniques** employés spécifiquement sur le lot concerné : chaque participant sera clairement nommé, ses qualifications (curriculum vitae), son rôle sur le dossier et son expérience dans le même domaine devront être précisés. Les moyens techniques seront décrits également (matériels, relevés topographiques (degré de précision à indiquer), procédés d'analyse des flux polluants....

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus (Imprimé DC4 disponible sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>) :

- la nature et le montant des prestations sous-traitées ;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant ;
- les conditions de paiement et modalités de règlement du sous-traitant ;
- les références du compte à créditer ;
- les mêmes justificatifs de candidature que ceux exigés des candidats ci-dessus, à l'exception de la lettre de candidature.

Conformément à l'article 46 - III du Code des marchés publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire, dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur, les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 46 du même code.

5-2-Compléments à apporter au cahier des charges : sans objet

5-3-Langue de rédaction des propositions : Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-4-Unité monétaire : Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis :

Les candidats transmettent leur proposition :

SOIT

Par voie électronique :

Conformément aux dispositions de l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur accepte la transmission des offres des candidats par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com/>

- Mentions concernant le dépôt d'une réponse électronique :

Pour répondre à la consultation sous forme dématérialisée via la plate-forme du pouvoir adjudicateur, la personne habilitée à engager le soumissionnaire doit :

- Télécharger le dossier de consultation à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com/>

- Etre inscrite sur la plate-forme de gestion des marchés publics citée ci-dessus.

Pour répondre à la consultation, l'Entreprise cliquera, pour la consultation voulue, sur le lien « répondre à la consultation ».

- Après avoir accepté les conditions d'utilisation l'entreprise :
 - Joindra son enveloppe électronique d'offre.
 - Cliquera sur « confirmer et envoyer » après avoir saisi identifiant et mot de passe.

L'enveloppe électronique doit être un fichier unique au format « zip » contenant les éléments mentionnés à l'article 5.1 du présent règlement de consultation.

Ces éléments seront des fichiers dans l'un des formats suivants :

- format Word (« .doc ») (version Word 97 et postérieures)
- format Acrobat (« .pdf ») (version Acrobat 5 et postérieures)
- format Excel (« .xls ») (version Excel 97 et postérieures)
- format RTF (« .rtf »)

Nota : des liens vers des outils zip gratuits sont disponibles sur la plate-forme.

Le nom donné à l'enveloppe électronique d'offre sera :

(Ref est la référence du marché disponible sur la plate-forme
nnn-**nnn**-nnn est le numéro de SIREN de l'Entreprise)

SOIT

↳ Sous pli cacheté :

L'enveloppe extérieure devra porter la mention :

"NE PAS OUVRIR – étude globale d'assainissement – LOT 1 – ou LOT 2 – ou LOT 1 ET LOT 2"

L'enveloppe contient les justificatifs visés à l'article 45 du Code des marchés publics ainsi qu'au règlement de la consultation et l'offre.

Les offres devront être remises contre récépissé à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire, Mairie – 1 Place de la Mairie, 29430 LANHOUARNEAU

Ou

Les offres devront être envoyées en recommandé avec avis de réception postal à l'adresse ci-dessous :

Monsieur le Maire, Mairie – 1 Place de la Mairie, 29430 LANHOUARNEAU

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation, ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

Les offres seront réceptionnées en mairie de Lanhouarneau jusqu'au
vendredi 13 novembre 2015 à 12H00 précises

Article 6 - Jugement des propositions

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Seront recevables les candidatures présentant des garanties techniques et financières suffisantes au vu des déclarations et attestations mentionnées à l'article 5.1.1 - Pièces concernant la candidature - du présent règlement de la consultation

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
Prix des prestations	40%
Dossier technique (= valeur technique examinée au vu des sous-critères suivants) : <i>1 – note méthodologique (50 %)</i> <i>2 – pertinence, cohérence du planning proposé (25 %)</i> <i>3 – moyens humains et techniques affectés à l'étude (25%)</i>	60%

La note du critère «prix des prestations » sera obtenue selon le calcul suivant :

$$\text{Note} = 5 \times \text{Montant de l'offre régulière la moins élevée} / \text{Montant de l'offre notée}$$

Cette note sera arrondie au 100ème supérieur si le millième est égal ou supérieur à 5, au 100ème inférieur si le millième est inférieur à 5.

Les trois sous-critères de valeur technique de l'offre, seront notés selon le barème suivant :

- Très insuffisant : 1
- Insuffisant : 2
- Moyen : 3
- Satisfaisant : 4
- Très satisfaisant : 5

Ces sous critères seront ensuite pondérées par le pourcentage qui leur est affecté pour obtenir la note de la valeur technique.

Chaque critère sera ensuite pondéré par le pourcentage qui leur est affecté.

Les offres seront classées par ordre décroissant.

Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables seront éliminées.

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats transmettront leurs questions via la plate-forme de dématérialisation ou devront s'adresser à :

Renseignements administratifs et/ou techniques

Mme SIOHAN, secrétaire générale à la mairie de LANHOUARNEAU, joignable du mardi au samedi au 02 98 61 48 87 ou par mail à sg.lanhouarneau@orange.fr